



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 33/2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 juillet 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

Mme MONTAGUD	à	Mme BAKER
M. LABORIE	à	Mme LLOUBERES

SECRETARE : Mme CAMBOULIVES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Elections Sénatoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.280 à L.293, L.O. 438-1 et suivants, L.O.500, L.O.501, L.O.502, L.O.527, L.O.528 et L.O.529, R.130-1 à R.148, R.271, R.271-1, R.274 à R.276, R.303, R.304, R.318 et R.319,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 et notamment son article 4 portant convocation des conseils municipaux le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au Code Electoral interviendra le dimanche 27 septembre 2020 dans le département de la Haute-Garonne notamment.

A ce titre, les conseils municipaux de l'ensemble des départements concernés sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants (décret précité) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

1. Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- | | |
|-------------|-----------------|
| - Mme CAIRE | - M. VIGNEAU |
| - M. SAFON | - Mm e DELHOLME |

2. Mode de scrutin

Monsieur le Maire a ensuite invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Monsieur le Maire a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'Assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L.287, L.445 et L.556 du Code Electoral).

Monsieur le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la Commune.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L.289 du Code Electoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste a été joint au procès-verbal.

3. Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Election des délégués et des suppléants

4.1 Résultats de l'élection

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants..... 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- d) Nombre de suffrage exprimés (b - c)..... 29

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
2020 PACTE CITOYEN	22	12	4
AVEC	7	3	1

4.2 Proclamation des élus

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

Ont été proclamés Délégués :

- BEUILLE Michel..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- LLOUBERES Sylvie..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- BERNES Jean-Paul..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- CAMBOULIVES Brigitte..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- MONTEGUT André..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- MONTAGUD Ita..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- VIGNERES Jérôme..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- BAKER Aurélie..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- LABORIE Dimitri..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- DELHOLME Jenny..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- VIGNEAU Mathieu..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- BONNAFE Aude..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- ZAMBONI Jean-Jacques..... Liste AVEC
- ARNAL Sophie..... Liste AVEC
- AUGOT Virgile..... Liste AVEC

Ont été proclamés Délégués Suppléants :

- PILON Alain..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- GUZOU Muriel..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- LAURENS Denis..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- CAIRE Francine..... Liste 2020 PACTE CITOYEN
- DEJUNIAT-BERNARDINI Emilie..... Liste AVEC

Monsieur le Maire a clôturé la séance à 19 h 37.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 juillet 2020

Le Maire,

Michel BEUILLÉ



